

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
PV du conseil municipal du
Mercredi 4 décembre 2024 à 20h30 en mairie.

Présents : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette,
COUDEYRE Ghislain, DUSSUC Marie-Hélène, FLAMIN Déborah, JOLY
Laurence, GENOUX Michel, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET
Pascale, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime,

Excusée : MARCHAND Mélanie,

Absente : LOPEZ Marion,

Procuration : Mélanie MARCHAND pour Jean Marc ANCIAN

Convocation du 26/11/2024

Secrétaire de séance : JOLY Laurence

PV du conseil municipal du 6 novembre approuvé à l'unanimité

DIA déclaration d'intention d'aliéner,

BURGAT CHRISTIAN /PEREIRA-TAVARES JOAO 36 grande rue à
Volognat 455 AB 140 ;130m2 en Ap/308m2 en UC3c/562 m2 en A Bati sur
terrain propre

Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption.

Décision modificative

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision
modificative suivante :

COMPTES/LIBELLES	<i>En diminution</i>	<i>En augmentation</i>
Dépenses Chapitre 042 Compte 681		+ 15 500 €
Dépenses : Chapitre 068 Compte 681 Immobilisation en cours	- 15 500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **ACCEPTE** les écritures comptables modificatives ci-dessus.

Tarif location salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8/11/2023 fixant les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Le conseil municipal,

Compte tenu des frais engendrés par l'entretien des matériels et installations et de la hausse du coût énergétique :

- **AVAIT DECIDE** de réserver la location de la salle des fêtes uniquement aux résidents de la commune et à leurs enfants.
- **AVAIT DECIDE** de laisser la location gratuite de la salle deux fois par an pour chaque association communale et une fois par an pour les associations cantonales ou humanitaires et de fixer pour les associations le prix de nettoyage de la grande salle à 80 € pour le week-end.
- **AVAIT INDIQUE** qu'en cas de fraude aux règles de locations mentionnées ci-dessus ou au règlement de la location de la salle des fêtes, la caution sera retenue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** du tarif de location à **500 € par WE sauf jour férié**
- **DECIDE** de maintenir les conditions de locations (sauf l'augmentation du prix) approuvées en Conseil Municipal le 08/11/2023
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette disposition

DEMANDEURS	TARIFS	LAVAGE GRANDE SALLE	CAUTION par prélèvement obligatoire avec RIB
Habitants et Entreprises de la Commune	500€	Inclus	1000 €
Extérieurs à la Commune	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Associations Communales Dont l'objet et les ressources sont en faveur et à destination des habitants de la commune, Élections	Gratuité pour 2 fois/an Et suivant calendrier associations défini à l'avance.	80 € (à diviser par le nombre d'association louant sur le week -end)	1000 €
Associations Communales à but privé	Non concerné par la gratuité		

Participation à la prévoyance collective pour le personnel.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le personnel communal peut souscrire jusqu'à présent à un contrat de prévoyance auprès de la MNT dont le montant de participation est entièrement à sa charge.

Une participation de la mairie devient obligatoire pour la prévoyance à compter du 1er janvier 2025, et doit être de minimum 7€/mois/agent. L'instauration de cette participation peut intervenir au titre de la labellisation ou de la convention de participation.

L'ensemble du personnel ayant souhaité un contrat de prévoyance est aujourd'hui adhérent à la MNT. Ces contrats sont labellisés.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, pour l'année 2024, de participer au contrat de prévoyance des agents communaux au titre de la labellisation pour un montant de 7€ par mois et par agent.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Travaux

*De plus en plus de branchages sont déposés sur les haies communales, la déchetterie n'est pourtant pas éloignée. Un appel à témoins est lancé, ces incivilités impactent le travail des agents communaux qui ont déjà 50kms de voirie à entretenir.

*Devis pour le changement du tableau de commande des cloches de Volognat et

le remplacement du battant ,sera étudié pour le budget 2025.

*Un devis pour les stores de l'école a été demandé. La faisabilité sera étudiée pour le budget 2025.

*HBA : Une réunion de démarrage de l'étude du schéma directeur assainissement des systèmes a eu lieu sur la commune le 5 novembre

*Une rencontre a eu lieu le vendredi 29 novembre avec Monsieur Patrick Trombert, responsable ONF afin d'étudier les plantations qu'il serait souhaitable de faire en 2025. Il sera possible d'être subventionné, par le biais de « France nation verte ». Une dizaine d'hectares serait concerné.

Report attribution lots Bois de chauffage.

Suite aux attaques d'insectes SCOLYTES dans notre forêt, de grandes surfaces d'épicéas subissent actuellement des coupes rases. Un numéro spécial sur l'écho de la commune paraîtra par ailleurs prochainement à ce sujet.

De ce fait, tous les feuillus prennent de plus en plus d'importance dans l'équilibre environnemental et permettront à l'avenir d'assurer une meilleure résilience de nos espaces naturels.

Sur le conseil de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal a donc décidé de reporter l'attribution des lots de bois de chauffage à une date ultérieure.

Ecole :

Une enfant est partie en Ulis à Izernore. L'effectif est aujourd'hui de 73 élèves
Compte rendu 2ème conseil d'école

Divers :

*Directeur académique Monsieur Pascal CLEMENT en remplacement de Madame Marilynne REMER

*Nuit de la lecture bibliothèque le 23 et 26 janvier 2025

*HISTHOIRIA : le 13 décembre 2024 à 19h auront lieu les 20 ans de l'association. Une 17eme revue paraîtra

* La mise à jour du plan communal de sauvegarde doit obligatoirement être effectué tous les 5 ans. La mise à jour du DICRIM aura un cout de 1390 €.

*Remerciements de la maison de santé du frêne pour la participation de la commune à la rémunération du secrétaire médicale. Un nouveau médecin est installé

*A Crépiat, le bornage AC 123 Da Silva / Commune ZH 5.67.68 /Vilpini AC 121 et 61 est prévu le mercredi 8 janvier à 09h15.

*Nombreuses réclamations pour le tarif de l'eau.

Le congrès des maires a permis de réfléchir sur ce problème national.

« *l'eau est un patrimoine en danger* » avec un besoin de 500 milliards d'euros nécessaires à la modernisation du réseau, le changement climatique qui pose le

problème du partage d'une ressource en raréfaction, les pollutions croissantes et l'impératif besoin de lier le « petit cycle » de l'eau – la production et distribution de l'eau potable – et son « grand cycle » - le système des pluies et nappes phréatiques.

Il existe un devoir de solidarité entre les communes, même au niveau de Haut Bugey Agglomération. L'agglomération compte 42 communes dont les réseaux ne sont pas tous en bon état.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, HBA est en pleine réflexion afin d'améliorer les prestations. Une communication sera prochainement portée par HBA

*Promesse de la région pour la création de « ma mutuelle région Auvergne Rhône Alpes » avec une meilleure couverture à des prix attractifs pour des particuliers.

<https://auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerègion> ou

Téléphone : 04 28 00 28 00

*Haut-Bugey Agglomération:

-Fin octobre, HBA vous a informé que des personnes faisaient du porte-à-porte sur le territoire en se faisant passer pour des agents du service Déchets. C'est malheureusement une réalité et la vigilance reste de rigueur face à ces faux démarchages en cette période d'étréennes.

Nous tenons à vous rappeler **que l'Agglomération interdit formellement à ses agents de mettre en œuvre des campagnes de porte-à-porte**, par exemple pour vendre des calendriers, à titre individuel ou au nom de HBA.

-Procès-verbal du 8 octobre 2024 + liste des délibérations envoyés à tous les conseillers

*Comité départemental de fleurissement samedi 15 mars 2025 à St Etienne sur Chalaronne

*Analyses d'eau à Nurieux et Berthiand le 18/11/2024. Eaux respectant les limites des références de qualité bactériologiques et physico-chimiques par arrêté du 11 janvier 2024.

*Série des vœux des communes

*Zones d'accélération des énergies renouvelables : identification

(Photovoltaïque au sol, photovoltaïque sur toiture, photovoltaïque sur ombrières, éolien, hydroélectricité, solaire thermique, biomasse, biométhane, géothermie)

Dans le cadre de la planification territoriale des énergies renouvelables, certaines communes ont défini des zones d'accélération des énergies renouvelables pour différentes filières de production. Une partie de ces zones est en cours d'arrêt, l'autre a fait l'objet d'une période d'identification complémentaire du 25 juillet 2024 au 31 octobre 2024. Afin de permettre aux communes qui sont encore engagées dans la démarche de la finaliser et

d'identifier des zones, Mme la préfète a souhaité nous donner un ultime délai de transmission des délibérations au **31 décembre 2024** au titre de cette deuxième période. Chaque administré qui fait une demande de panneaux qui respecte les règlements d'urbanisme reçoit un avis favorable de la commune. Un permis de deux hangars agricoles ouverts de 1160 m² chacun avec toitures panneaux photovoltaïques est accordé sur Mornay. La pose de panneaux photovoltaïques sur l'extension des locaux techniques n'a pas pu avoir lieu pour cause de charpente insuffisante. Aucune autre surface n'est susceptible d'en recevoir.

L'éolien n'avait pas reçu l'avis favorable du conseil municipal.

*Compte-rendu de la réunion du comité du pilotage le 17 septembre 2024, pour le lancement de l'étude **Espace de bon fonctionnement de l'Ain aval et principaux affluents**.

Journée des élus du territoire le 13 décembre à Valexpo de 09h à 17h

Prochain conseil municipal le mercredi 8 janvier 2025